

L'EXPERT

CPEG: l'indécence crasse



STEEVES EMMENEGGER
FONDATEUR D'EMMENEGGER
COMPÉTENCES CONSEILS
ET DE SCAN

Ce n'est un secret pour personne, la CPEG (Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève) vit des moments difficiles. Dernière de la classe en matière de capitalisation des caisses publiques suisses, environ 60% à fin 2017 pour une moyenne nationale de 82%, elle est le fruit de la fusion en 2014 de la CEH (Caisse de prévoyance en faveur du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève) et de la CIA (Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires du can-

ton de Genève). C'est cette dernière qui a méchamment plombé la nouvelle caisse, en affichant, avant la fusion, un taux de couverture de l'ordre de 55%.

La Confédération veille au grain et le parlement a fixé des règles strictes: le taux de couverture des caisses publiques devra être de 80% en 2052, avec un premier palier à 60% l'an prochain et à 75% en 2030. A titre de comparaison, l'une des plus importantes caisses privées romandes, la Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle (CIEPP) affiche à fin 2017 un taux de couverture de près de 120%!

A sa création, un plan de recapitalisation de 6,4 milliards sur 40 ans avait été voté dans la douleur par le peuple, mais sans changement quant à sa conception et à son financement. En effet, le système de primauté de pres-

tations qu'elle propose, soit le versement des rentes en fonction du dernier salaire et non du capital accumulé, est resté sa norme ainsi qu'une spécificité genevoise, car ce système in finançable n'existe pratiquement plus en Suisse.

Par ailleurs, le personnel de l'Etat ne finance qu'un tiers de la cotisation, la collectivité prenant en charge le reste. Ajoutez à cela les problèmes de toutes les autres institutions de prévoyance, à savoir l'augmentation de l'espérance de vie et la radinerie du 3e cotisant (les trop faibles rendements des placements), et cette manne financière initiale fait l'effet d'une goutte d'eau sur une pierre brûlante...

Aujourd'hui, deux visions s'affrontent toujours. Elles sont toutes deux parvenues à faire voter une loi au Grand Conseil genevois qui va dans

leur sens, mais qui sont combattues par des référendums.

Certains défendent à tout prix le statu quo et imaginent des solutions pour rajouter encore quelques tsunamis sur les montagnes incandescentes, d'autres veulent corriger les faiblesses structurelles dont elle souffre, la faire passer en primauté de cotisations et augmenter légèrement la contribution des fonctionnaires (de 34 à 42%).

Dans les entreprises privées, qui sont toutes sauf exception sous le régime de la primauté de cotisations, le taux de conversion diminue régulièrement pour faire face aux problèmes évoqués. Celui-ci est passé de 7,2% à bientôt 6%, et dans la plupart des cas, les collaborateurs assument la moitié de la prime.

Rappelons-nous que le personnel de la fonction publique genevoise gagne en moyenne 25% de plus que celui du privé, qu'il est le plus pléthorique du pays, vraisemblablement le plus cher du monde et qu'il jouit d'un emploi généralement garanti. Poursuivre aveuglément dans ce déséquilibre commence à devenir problématique dans un Etat déjà sévèrement endetté, même si les fonctionnaires genevois pèsent très lourd lors des votations.

Chacun doit contribuer de manière équilibrée à pallier les défauts du système. Continuer à demander encore et toujours à des contribuables qui voient leur propre prévoyance diminuer chaque année de combler un puits sans fond, sans réformer le système, est aussi dangereux qu'irresponsable. ■